

Avant-propos

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **62 (1967)**

Heft 4-fr

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Avant-propos

Il y a des années que le Heimatschutz et la Ligue pour la protection de la nature sont préoccupés par les nouveaux moyens de transport qui, à une cadence toujours plus rapide, prolifèrent dans nos montagnes.

Ce n'est pas l'atteinte au paysage seulement qui est cause de ces préoccupations. Ce qui suscite aussi de l'appréhension, c'est le fait que, grâce à la technique, le skieur s'élève jusqu'à une région où, seul ou en petit groupe, il observe en général les règles que l'alpinisme lui impose, mais où en revanche des essaims toujours plus nombreux se comportent bien souvent sans respect envers la nature et s'exposent inconsciemment à de redoutables dangers.

Le nombre des usagers des téléphériques est légion. Certaines lignes totalisent jusqu'à 200 000 passagers pour la saison d'hiver, en moyenne 1 000 à 1 500 par jour.

Montrer les mauvais côtés de cette progression, mettre en œuvre les moyens de parer à celle-ci, n'est pas seulement le droit, mais bien le devoir de nos ligues, conscientes de leur responsabilité.

D'autre part, les intérêts du tourisme et de l'hôtellerie, alors que l'apport financier de la clientèle étrangère représente une ressource d'importance majeure pour notre pays, méritent naturellement d'être sauvegardés. Les expériences faites dans les principaux centres touristiques de nos Alpes doivent précisément nous instruire. C'est dans ces stations que s'esquissent des projets de nouveaux téléphériques. Mais les faits sont là: il est déjà arrivé que des lignes qui ont demandé un gros investissement n'aient pas eu le succès financier que l'on escomptait. Si, aujourd'hui, en mainte vallée, on calcule plus attentivement les risques, si on se montre moins entreprenant, le moment semble propice pour procéder à une étude du problème dans son ensemble. Le but consisterait à délimiter horizontalement les zones de développement et les zones protégées, et en outre à fixer, verticalement, même dans le voisinage des plus importantes stations, les mesures qui protégeront les plus hauts sommets.

Puisse les articles de ce numéro de notre revue, dont les auteurs représentent, les uns les ligues, les autres les milieux du tourisme et de l'aménagement du territoire, éclairer le lecteur et faire germer des idées réalisables et fécondes. A tous ces collaborateurs nos sincères remerciements.

Réd.